



DOSSIER
DE PRESSE

► ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

Hiver 2014-2015

LOIR-ET-CHER



CONSEIL
GÉNÉRAL

SOMMAIRE

I / LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil général de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité routière
2. Les objectifs du plan
3. Cartographie

II / L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les interventions prévues
2. Transports : les scénarii du plan de viabilité hivernale
3. L'information des usagers en temps réel

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

I / LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil général de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité routière

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil général est chargé de mettre en place une organisation spécifique pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des 3 437 km de routes départementales.

Pour combattre les intempéries hivernales (plus particulièrement le verglas et la neige) et assurer la sécurité routière dans le Loir-et-Cher, un plan de viabilité hivernale est révisé tous les ans et complété par un Plan d'Exploitation de la Viabilité Hivernale (PEVH) qui précise l'organisation interne à chaque division Routes composée des centres d'intervention.

Pour le Loir-et-Cher, 10 centres d'intervention sont répartis sur 3 divisions Routes et le Parc routier :

- la **division Routes Nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Ouzouer-le-Marché) ;
- la **division Routes Centre** (Blois, Dhuizon et Montrichard) ;
- la **division Routes Sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan)
- le Parc routier.

Objectif : désenclavement de chaque commune et des principaux sites d'activité dans les 24 heures après une chute de neige.

Pour cet hiver 2014/2015, une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et du Loir-et-Cher a été signée dans le cadre du salage et du déneigement des routes limitrophes. Afin de réaliser des économies, les 3 départements ont décidé de coordonner leurs interventions.

En parallèle, par le biais de la centrale d'achats Approlys, les 3 départements ont passé un marché commun pour la fourniture des sels de déneigement qui leur a permis **20 % de gain sur le prix d'achat.**

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

Quelques chiffres sur le plan de viabilité hivernale :

- Près de 200 agents du Département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du 1^{er} décembre 2014 au 2 mars 2015.
- Stock de sel initial de 4 500 tonnes pour environ 3 500 tonnes de fondants répandus chaque année pour un hiver « normal » .
- Les 17 camions équipés de saleuses et de lames interviennent sur 18 circuits dont un circuit préventif traitant certains ouvrages d'art et axes sensibles de la périphérie blésoise.
- Coût pour un hiver courant : 700 000 €.
- Le site www.route41.fr accueille jusqu'à 20 000 visiteurs par jour en cas d'intempéries.

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes, par l'Etat sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

Pour mettre en place son plan de viabilité hivernale, le Département définit les objectifs de traitement du réseau routier et affecte les moyens correspondants selon les priorités définies.

2. Les objectifs du plan

Les objectifs définis consistent à traiter le réseau routier en le hiérarchisant pour permettre d'assurer en priorité :

- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- les services de transports scolaires sur au moins une desserte en centre-bourg en cas d'épisodes neigeux importants ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collèges, y compris les liaisons situées sur voies communales.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

II / L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les interventions prévues

En situation normale, les objectifs consistent à traiter l'ensemble des routes départementales et 21 km de voies communales destinées au désenclavement de 2 communes, au traitement de certaines voies urbaines ainsi qu'aux accès aux collèges.

Néanmoins, afin de faire face aux difficultés engendrées par les intempéries hivernales un dispositif d'intervention a été mis en place selon des circuits définis (*cf. 3. Cartographie*).

Ce dispositif d'intervention est décliné en 3 priorités :

- Le réseau **priorité I** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif un **retour à des conditions circulables dans un délai de 4h en présence de verglas et dans un délai de 10 h en cas de chutes de neige**.

Ce réseau intègre le traitement sur voies communales pour le désenclavement du bourg du Châtillon sur Cher et les accès à un certain nombre de collèges, desservis à partir du réseau de priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 117 km de RD et 15 km de voies communales.

- Le réseau **priorité I-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg et le maintien des transports scolaires. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif un **retour à des conditions normales dans un délai de 12h en présence de verglas et dans un délai de 24h en cas de chutes de neige**.

Ce réseau intègre le traitement sur voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 196 km de RD et 6 km de voies communales.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

DOSSIER DE PRESSE

- Le réseau **priorité II**, soit **1124 km**, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie.

Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux issus de Météo-France qui adresse au Conseil général trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

Des recueils d'information sont également fournis par les patrouilleurs de chacune des divisions (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route).

C'est l'action combinée des « fondants » employés et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulable et la neige est délogée à l'aide d'une lame de déneigement adaptable sur chacune des saleuses.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

2. Transports scolaires et de voyageurs: les scénarii du plan de viabilité hivernale

En cas de mauvaises conditions météo entraînant des difficultés de circulation sur les routes du département, deux scénarii sont possibles :

- les transports (circuits scolaires et lignes régulières) sont totalement ou partiellement suspendus ;
- **le plan transports de viabilité hivernale est activé.**

Dans ce cas, les horaires et une partie des arrêts des circuits scolaires sont modifiés. Les cars circulent sur les « grands axes » sécurisés par le Conseil général.

3. L'information des usagers en temps réel

Un large dispositif de communication est mis en place afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales.

Pour cela, **une astreinte permanente** est mise en place durant la période d'activation du service hivernal.

Assurée dans chaque division par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules ainsi que par les agents du Service Sécurité Gestion et Entretien de la Direction des Routes du Conseil général, cette astreinte permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernal grâce à des recueils d'informations de terrain qui viennent compléter les données apportées par Météo-France.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

DOSSIER DE PRESSE

Ces informations sont relayées très rapidement par la Direction de la Communication via :

- **Internet** : les informations sont diffusées sur les sites www.cg41.fr et www.route41.fr. Les usagers peuvent retrouver les fiches horaires, alertes et infos ainsi que les plans des lignes effectives en cas d'activation du plan transports de viabilité hivernale. Il y retrouvent également les conditions de circulation sous forme cartographique (en temps réel + prévisions).

Ces alertes et conditions de circulation sont également diffusées via les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

- **SMS**: Les parents des collégiens du département dont le numéro de téléphone portable figure dans les bases de données du Conseil général reçoivent un SMS les informant des éventuelles modifications sur la ligne de bus de leur enfant.
- **Répondeur téléphonique - 0820 08 81 81** : mis à la disposition des usagers, ce répondeur est mis à jour en temps réel en fonction des événements climatiques.
- **Médias** : tous les jours les radios Plus FM, RCF et Vibration annoncent les conditions de circulation dans le département. Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes climatiques.

Il est aussi prévu qu'un dispositif d'alerte soit mis en place avec la Nouvelle République, TV Tours, France 3, Plus FM, RCF et Vibration qui, en période exceptionnelle, permettrait d'informer les usagers des routes en temps réel grâce à des "flash infos" dédiés aux conditions de circulation.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12